

# Règlement Winter Trail 2020 Alix

## Article 1 : Organisateurs

Nous sommes une petite équipe au **Comité des Fêtes d'Alix**, nous avons l'envie et la motivation de réaliser l'organisation d'un trail sur notre belle commune. Amoureux de notre nature et de nos beaux paysages mais aussi de course à pied. Alors voilà, 2020 sera notre premier Winter Trail d'Alix.

La gestion des inscriptions et du chronométrage est confiée à **Chronopuces**.

Nous vous proposons deux courses, l'une de 26,7km et 550 mètres de dénivelé, et l'autre de 11,2 km et 220 mètres de dénivelé.

Contact 06.17.83.68.77 ou par mail [estelledupin@yahoo.com](mailto:estelledupin@yahoo.com)

## Article 2 : Date, horaires et circuits

Le Winter Trail se déroulera le 16 Février 2020 sur la commune d'Alix, et traversera les communes de Bagnols, Lachassagne, Pommiers, Frontenas, Anse et Marcy.

### 2.1 : Les parcours :

2 courses au choix:

- Petite boucle : **11.2 Km autour d'Alix**. Peu de dénivelé (220m), 70% chemin et 30% route. Départ de la course à 9h30, ce sera un départ groupé.
- Grande boucle : **26.7 Km autour d'Alix**. 550 m de dénivelé, 70% chemin et 30% route. Départ de la course 9h, ce sera un départ groupé. A partir du 15<sup>ème</sup> km la grande boucle et la petite boucle seront sur le même tracé.

### 2.2 : Les ravitaillements :

Petite boucle : 1 ravito (6km)

Grande boucle : 3 ravito (9km, 15 km, 22km)

### 2.3 : Retrait des dossards :

Le retrait des dossards se fera sur place à la salle rurale d'Alix.

De 7h30 à 8h30 pour la grande boucle

de 7h30 à 9h pour la petite boucle

Le départ sera donné place de la mairie.

## Article 3 : Conditions d'inscription

### 3.1 : Catégorie d'âge :

Les coureurs devront avoir au moins 16 ans révolus pour la petite boucle et au moins 20 ans révolus pour la grande boucle.

### 3.2 : Certificat médical :

L'inscription sera validée par le gestionnaire **Chronopuces** uniquement sur présentation

– d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

OU

– d'une licence FFA (plus précisément licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA. Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées)

## Article 4 : Inscriptions

Les inscriptions se font en ligne sur le site du gestionnaire **Chronopuces** [www.chronopuces.fr](http://www.chronopuces.fr) (lien accessible depuis sur le site de la mairie d'Alix [www.alix-village.fr](http://www.alix-village.fr)) ou sur place le jour de la course avant 8h30.

Le nombre de coureurs est limité à 250 coureurs sur l'ensemble des courses.

Tarifs des inscriptions :

- La petite boucle :
  - 8 euros du 12/12/2019 au 15/01/2020
  - Puis 9 euros du 16/01/2020 au 15/02/2020
  - Puis 10 euros sur place le 16/02/2020
  
- La grande boucle :
  - 18 euros du 12/12/2019 au 15/01/2020
  - Puis 19 euros du 16/01/2020 au 15/02/2020
  - Puis 20 euros sur place le 16/02/2020

L'organisateur aura tout pouvoir pour faire respecter le présent règlement. En cas de force majeure, l'organisateur se réserve le droit de clôturer les inscriptions à tout moment et de modifier tout ou partie de l'itinéraire. Toute inscription implique la prise de connaissance et l'entière acceptation du présent règlement.

## **Article 5 : Assurance**

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de responsabilité FFBA. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

## **Article 6 : Sécurité**

La sécurité et l'assistance médicale des participants est du ressort de l'organisateur. La sécurité sera assurée par des signaleurs sur les voies routières, une ou plusieurs Infirmières seront sur place.

Les services de secours (SDIS) et de gendarmerie seront avertis de l'événement. En cas de problème sur le parcours, un appel au **18** enverra les secours adaptés.

## **Article 7 : Classement et récompenses**

Le classement sera mis en ligne.

Une récompense sera distribuée aux 3 premiers coureurs de chaque course.

## **Article 8 : Charte du coureur**

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours). Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

Lors du ravitaillement prévoir un gobelet, aucun gobelet jetable ne sera distribué lors de l'épreuve.

## **Article 9 : Droit à l'image**

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.